



ENVIRONNEMENT

actions et engagements de la ffm



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



Le sport moto, une empreinte carbone négligeable !

Dans la représentation collective, la moto et les sports mécaniques en général sont considérés comme polluants. Afin de tordre le cou aux idées reçues, la FFM a réalisé un bilan carbone portant sur l'année 2010 pour évaluer la quantité d'émission de gaz à effet de serre engendrée par les activités fédérales. Ce bilan tient évidemment compte des 1300 épreuves organisées sur notre territoire. Au final, il apparaît que l'empreinte écologique du sport moto est négligeable.

En effet, ce ne sont que 35 000 tonnes équivalent CO₂ qui sont générées par l'ensemble des activités fédérales.

A titre de comparaison, cela ne représente que 20 allers/retours Paris-New York.

Le constat est éloquent d'autant plus que l'impact carbone des motos de compétition est insignifiant (moins de 3% de l'empreinte totale des activités de la FFM).



L'essentiel de l'impact carbone de la Fédération Française de Motocyclisme est généré par les déplacements, principalement ceux des spectateurs, ce qui est comparable à toute réunion publique qu'elle soit sportive ou culturelle.



L'un des rôles de la Fédération Française de Motocyclisme est notamment de réglementer et d'organiser le sport moto en France. A travers plusieurs actions, elle peut donc agir directement en matière d'environnement dans ce domaine.

➤ **La réglementation sportive**

Depuis plusieurs années, la Fédération a introduit dans ses règlements sportifs et cahiers des charges pour l'organisation des épreuves, des articles visant à réduire l'impact sur l'environnement (imposition de tapis environnementaux, récupération des déchets et des eaux usées, baisse et contrôles des niveaux sonores, contrôle technique des machines...).

➤ **Le Comité Environnement et Développement Durable FFM**

Ce comité assure la promotion des épreuves et de pratiques respectueuses de l'environnement en sensibilisant les organisateurs et les pratiquants ainsi qu'en formant les dirigeants de clubs et l'encadrement des pratiquants de la moto verte. Il définit par exemple les actions visant à organiser des épreuves prenant en compte la protection de l'environnement. Il a notamment mis en place, sur les épreuves des Championnats de France, un rapport sur la prise en compte de l'environnement.

➤ **Le label éco épreuve FFM**

Dans sa volonté d'inscrire le sport motocycliste dans un fonctionnement durable et afin de permettre aux clubs de mettre en valeur leur savoir



faire dans le domaine de l'environnement, la Fédération Française de Motocyclisme a décidé de créer un label spécifique. La protection de l'environnement est devenue une composante importante de l'organisation d'une épreuve et à travers ce label, les clubs auront désormais à disposition un outil de choix afin de faire connaître leur investissement.

➤ **Prix FFM Développement Durable**

Afin de valoriser les initiatives en matière de Développement Durable, la FFM a créé un Prix pour récompenser les personnes, clubs, organisateurs ou autres organisations ayant réalisé, dans le domaine du motocyclisme, une action remarquable portant sur ce sujet.





➤ La réduction des émissions sonores

Pour limiter les émissions sonores, aux effets néfastes pour l'image des activités motorisées, la Fédération agit aussi bien au niveau national qu'international.

➤ Sur le plan national, la FFM a mis en place une nouvelle procédure standardisée des mesures et contrôle systématique lors des épreuves nationales pouvant conduire à l'exclusion des sportifs ne respectant pas les normes en vigueur.

➤ La FFM intervient également au niveau de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) pour la prise en compte d'un abaissement des niveaux sonores admis en compétition sur le plan international.

➤ La Fédération bénéficie du soutien des principaux professionnels de l'industrie afin qu'ils interviennent auprès de leurs réseaux tant au niveau national qu'international.

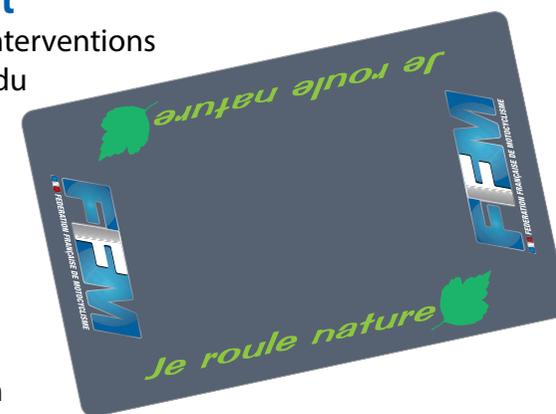


➤ La Fédération Française de Motocyclisme a développé, en partenariat avec la société Impact Racing, un réducteur de bruit adaptable sur la très grande majorité des machines. Cette solution permet de réduire de façon significative les émissions sonores générées par les motos. Ce produit apporte une réponse simple et efficace en cas de présence sur le terrain d'une machine trop bruyante, sans lui interdire l'accès au circuit.



➤ Le tapis "environnement"

Afin de protéger le sol lors des interventions mécaniques, la Fédération a rendu obligatoire l'utilisation de tapis environnement. Elle a mis à la disposition des Ligues Régionales et des clubs des tapis spécifiques et conformes aux règles environnementales. Grâce à un tarif préférentiel, cette opération connaît un vif succès.



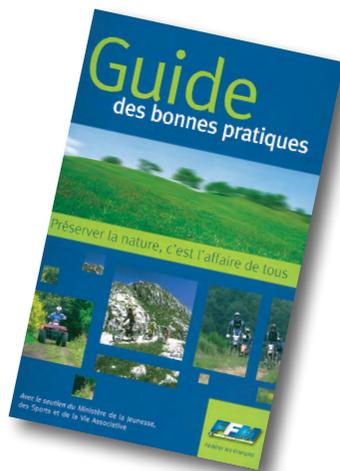
Malgré une empreinte carbone négligeable, la Fédération s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste et responsable.

Un des axes de cette politique est la formation et la sensibilisation des pratiquants et des dirigeants, quel que soit leur niveau d'implication, afin d'agir pour donner une image positive de la moto et du quad.

Le "Guide des bonnes pratiques"

Préserver la nature, c'est l'affaire de tous

Le Guide des bonnes pratiques propose des recommandations opérationnelles utiles aux pratiquants. Réalisé dans un format facilement transportable et utilisable, résistant en milieu humide, il peut être emporté en toute occasion.



Formation à tous les niveaux

Que l'on soit jeune pratiquant, nouveau licencié ou professionnel encadrant, une formation spécifique à l'environnement est mise en place par la FFM. Par l'intermédiaire du Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM) et un chapitre spécifique "protection de l'environnement", les pilotes sont ainsi sensibilisés à cette thématique. Pour les professionnels, notamment ceux organisant des balades en quad ou en moto tout-terrain, la Fédération a obtenu la création d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) "Guide de VTM à guidon, option quad et moto verte" dans lequel une semaine est consacrée à la valorisation du patrimoine naturel et "historique". Parallèlement à

cette démarche, un apport spécifique relatif à la sensibilisation des bonnes pratiques a été ajouté au contenu de formation des diplômes d'Etat et des qualifications professionnelles. Les éducateurs doivent être sensibilisés pour relayer les valeurs défendues par la Fédération auprès des publics qu'ils auront l'occasion d'encadrer et de former.





Dans le domaine des pratiques de loisirs, la Fédération a rédigé un référentiel pour l'organisation de balades et randonnées vertes prenant en compte l'environnement. Il doit contribuer à responsabiliser ces organisateurs et à améliorer la qualité de leurs prestations.

A travers de nombreux thèmes (démarches administratives, sécurité, encadrement, matériel...), celui-ci fixe des obligations et propose des recommandations fédérales qui visent à limiter l'impact des activités sur l'environnement.





La FFM prend en considération les nouvelles énergies et joue un rôle moteur dans leur développement en sport moto.

➤ L'alternative électrique

La FFM s'engage activement dans la réflexion sur l'intégration des motos à énergies "alternatives" en sport moto. La moto électrique est une de ces solutions car elle présente des avantages multiples (absence de bruit, pas de consommation d'énergies fossiles...).

La Fédération, suivie par de nombreuses

Ligues régionales et certaines écoles de moto ont fait l'acquisition de motos électriques, notamment en trial afin de sensibiliser les pratiquants.



La FFM accompagne des projets novateurs tournés vers l'énergie électrique puisqu'elle est partenaire des sociétés H-Ker et Electric Motion qui se sont lancées dans la fabrication d'une moto électrique de compétition, en vitesse pour H-Ker avec sa Luciole et en trial pour Electric Motion. Des projets uniques en France et dont les performances des machines laissent augurer un avenir prometteur à la moto électrique.



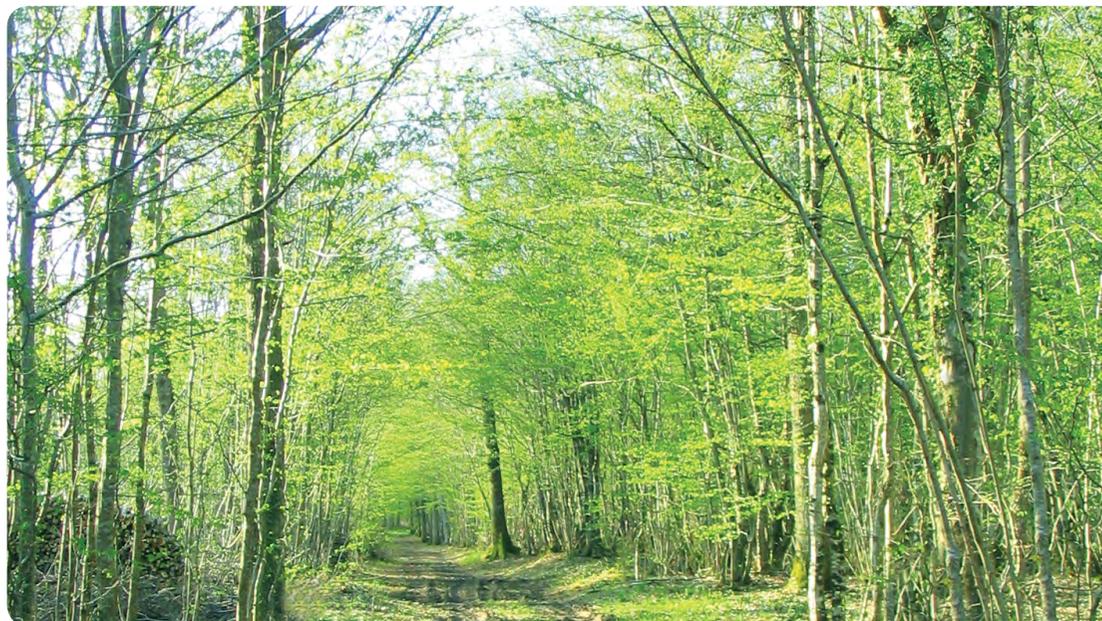
Le développement de ce nouveau mode de pratique du sport moto est très encourageant et promet d'excellentes performances sportives.



➤ **Yves PRADEAU**
Président du Comité Environnement
et Développement durable
e-mail : y.pradeau@orange.fr

➤ **Alexis LANDAIS**
Directeur Technique National-adjoint
Tél : 01.49.23.85.61
e-mail : alandais@ffmoto.com

➤ **Tania PETRESCO**
Juriste
Tél : 01.49.23.77.58
e-mail : tpetresco@ffmoto.com



www.ffmoto.org

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier 75011 PARIS
Tél : 01.49.23.77.00 / Fax : 01.47.00.08.37
e-mail : ffm@ffmoto.com